



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

COMPTE RENDU DE SÉANCE - CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le 19 mars

Le Conseil de la Communauté dûment convoqué le 12 mars 2015, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la ville de REVEL sous la présidence d'Alain CHATILLON, Président.

PRÉSENTS :

Conseillers titulaires (44) :

Alain CHATILLON, Albert MAMY, André REY, Étienne THIBAUT, Véronique OURLIAC, Bertrand GÉLI, Sylvie BALESTAN, Christian BERJAUD, Alain BOURREL, Nelly CALMET, Josette CAZETTES-SALLES, Jean-Sébastien CHAY, Jean-Louis CLAUZEL, Claude COMBES, Francis COSTES, Isabelle COUTUREAU, Alain COUZINIÉ, Jean-Claude DE BORTOLI , Philippe DE LORBEAU, Voltaire DHENNIN, Pascale DUMAS, Philippe DUSSEL,

René ESCUDIER, Pierrette ESPUNY, Michel FERRET, Pierre FRAISSE, Marie-Françoise GAUBERT, Léonce GONZATO, Jean-Luc GOUXETTE, Laurent HOURQUET, Michel HUGONNET, Alain ITIER, François LUCENA, Anne-Marie LUCENA, Martine MARÉCHAL, Raymond MARTINAZZO, Claude MORIN, Michel NAVES, Jean-Marie PETIT, Michel PIERSON, Philippe RICALES, Patrick ROSSIGNOL, Marc SIÉ, Annie VEAUTE.

Conseillers suppléants représentant leurs conseillers titulaires absents(4) :

Andrée BILOTTE *représentant Jean LATCHÉ*, Alain DEVILLE *représentant Georges ARNAUD*, Jean-Claude VERNIER *représentant Alain MALIGNON*, Ludovic GLAUDE *représentant Thierry PUGET*.

PROCURATIONS (7) :

Ghislaine DELPRAT à *Pascale DUMAS*, Patricia DUSSENTY à *Francis COSTES*, Thierry FRÈDE à *Étienne THIBAUT*, Marielle GARONZI à *Alain CHATILLON*, Odile HORN à *Léonce GONZATO*, Solange MALACAN à *Annie VEAUTE*, Maryse VATINEL à *François LUCENA*.

ABSENTS EXCUSÉS (1) : Jean-Charles BAULE

Secrétaire de séance : Alain COUZINIÉ

Nombre de conseillers : *En exercice : 56* *Présents : 48* *Votants : 55*

Début de séance : 18h15

Le compte rendu de la séance du 19 Février 2015 est approuvé à l'unanimité

17-2015/ DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Rapporteur Étienne THIBAUT

Conformément à l'article L5211-10 du C.G.C.T., les décisions du Président et des Vice-présidents prises en vertu des délégations font l'objet d'une information au Conseil Communautaire.

DP 2015-06 : Accueil de Loisirs à Saint Ferréol : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage SPL Midi-Pyrénées Construction. Signature du contrat de prestation pour une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec la SPL Midi Pyrénées Construction, 11 avenue de Parmentier – BP 22414- 31 086 TOULOUSE Cedex 2, pour un montant de 32 480€ HT. En cas de demande d'intervention complémentaire, après accord des parties sur les interventions nécessaires, la ½ journée sera facturée 300 €HT.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES 55 VOIX PREND ACTE de la décision présentée.

18-2015/ BILAN DES MARCHÉS PUBLICS 2014

Rapporteur : Étienne THIBAUT

Vu l'article 133 du Code des Marchés Publics,

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics, il convient de présenter la liste des marchés publics conclus en 2014 :

MARCHÉS DE TRAVAUX

MARCHÉS DE 90 000 EUROS HT A 4 999 999 EUROS HT			
OBJET	DATE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL
Construction de l'Espace Pierre-Paul Riquet Accueil de Loisirs Intercommunal à Saint-Ferréol	DP 2014-125 du 11/12/2014	LOT 1 : SARL ABRUZZO LOT 2 : PROBAT LOT 3 : SOPREBOIS LOT 5 : SARL SPB LOT 6 : SOMOBOIS LOT 7 : MONTAGNE LOT 8 : JAE LOT 9 : SAS CARCELLES LOT 10 : XIVECAS	31250 REVEL 81370 SAINT-SULPICE 31340 VILLEMUR/ TARN 81150 MARSSAC / TARN 31250 REVEL 31250 REVEL 31250 REVEL 81100 CASTRES 81540 SOREZE

MARCHÉS DE FOURNITURES

MARCHÉS DE 90 000 EUROS HT A 199 999 EUROS HT			
OBJET	DATE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL
Fourniture et livraison de mobilier urbain pour les communes de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois	DP 2014-84 du 16/09/2014	LOT 1 : SIGNAUX GIROD CHELLE LOT 2 : SARL GERARD DIDIER	31100 TOULOUSE 11240 CAMBIEURE

MARCHÉS DE 1 A 14 999 EUROS HT			
OBJET	DATE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL
Contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif	DP 2014-17 du 07/05/2014	VÉOLIA EAU Compagnie des Eaux	31506 TOULOUSE Cedex 5

MARCHÉS DE 15 000 A 89 999 EUROS HT			
OBJET	DATE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL
Location de modulaires pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement 2014/2015	DP 2014-34 du 29/10/2014	Ets Yves COUGNAUD LOCATION	85035 LA ROCHE SUR YON

MARCHÉS DE 90 000 EUROS HT A 1 999 999 EUROS HT			
OBJET	DATE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL
Gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement 2014/2015	DP 2014-33 du 29/10/2014	Loisirs Education Citoyenneté Grand Sud	31100 TOULOUSE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES 55 VOIX
PREND ACTE** du bilan 2014 des marchés publics tel que présenté.

19-2015/ ÉTAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2014

Rapporteur : Étienne THIBAUT

Vu l'article 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil. Ce bilan est annexé au compte administratif de la communauté de communes.

- **ÉTAT DES ACQUISITIONS 2014 : NÉANT**

- **ÉTAT DES CESSIONS 2014**

Zone Industrielle de la Pomme – Délibération du 19 mars 2013

Parcelle ZX 358 superficie 1 804m²

Vente réalisée par acte notarié le 21/03/2014 pour un montant de 11 000 € HT à SCI LAUVE.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES 55 VOIX
PRENDRE ACTE** du bilan 2014 des cessions et acquisitions de la Communauté de Communes, qui sera annexée au compte administratif 2014.

20-2015/ COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS - VOTE TAUX Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2015

Rapporteur : Étienne THIBAUT

Monsieur le Président présente le calcul de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'exercice 2015 et propose le vote des taux suivants :

Communes	pop 2 014	pop 2 015	tonnage 2015	calcul SIPOM 2015	Autres coûts	TOTAL	Bases prov 2015	taux 2015
LES BRUNELS	243	256	93,44	18 221		18 221	227 754	8,00%
BELESTA LGAIS	114	112	40,88	7 972		7 972	66 383	12,01%
JUZES	80	85	31,03	6 050		6 050	57 005	10,61%
LÉ FALGA	114	116	42,34	8 256		8 256	96 294	8,57%
LE VAUX	278	274	100,01	19 502		19 502	195 595	9,97%
MAURENS	208	203	74,1	14 449		14 449	136 143	10,61%
MONTEGUT LGAIS	487	489	178,49	34 805		34 805	311 900	11,16%
MOURVILLES HAUTES	178	176	64,24	12 527		12 527	102 268	12,25%
NOGARET	72	74	27,01	5 267		5 267	59 925	8,79%
REVEL *	9 683	9 675	3531,38	999 724	103 412	1 103 136	10 322 026	10,69%
ROUMENS	259	268	97,82	19 075		19 075	178 800	10,67%
SAINT FELIX LGAIS	1 359	1 348	492,02	116 092		116 092	1 136 130	10,22%
SAINT JULIA	381	376	137,24	26 762		26 762	310 947	8,61%
VAUDREUILLE	356	373	136,15	26 548		26 548	378 826	7,01%
ARFONS	186	185	67,53	13 167		13 167	209 283	6,29%
BELLESSERTRE	174	170	62,05	12 100		12 100	85 178	14,21%
BLAN	1 095	1 124	410,26	96 801		96 801	466 167	20,77%
CAHUZAC	176	185	67,53	13 167		13 167	86 673	15,19%
DURFORT	270	255	93,08	19 965		19 965	195 937	10,19%
GARREVAQUES	396	392	143,08	27 901		27 901	204 595	13,64%
L'EMPAUT	773	806	294,19	60 235		60 235	406 531	14,82%
MONTGEY	297	303	110,6	21 566		21 566	156 911	13,74%
PALLEVILLE	487	490	178,85	34 876		34 876	226 452	15,40%
POUDIS	231	237	86,51	16 868		16 868	112 492	14,99%
PUECHOURS	94	95	34,68	6 762		6 762	55 342	12,22%
SAINT AMANCET	180	183	66,8	13 025		13 025	106 178	12,27%
SOREZE *	2 611	2 667	973,46	250 567	7 731	258 298	1 997 684	12,93%
Total	20 782	20 917	7074,43	1 902 249		2 013 392	17 889 419	11,25%

REVEL : OM + Collecte été prev 75% + collecte supplémentaire tout venant et vegetaux base réel 2014
SOREZE : OM + collecte été prev 25% + Collecte supplémentaire tout venant et vegetaux base réel 2014

PRIX A LA TONNE 2015 = 195 €/t

RAPPEL PRIX A LA TONNE 2014 = 185 €/t

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES 55 VOIX

- **FIXE les taux** de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2015 conformément au tableau présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette affaire
- **DIT** que les sommes correspondantes seront inscrites au budget 2015.

21-2015/ BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2014

Rapporteur : André REY

Considérant que le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame le Trésorier Principal pour l'année 2014.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Madame le Trésorier Principal, en qualité de comptable public, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président, en qualité d'ordonnateur,

Considérant que toutes les recettes et dépenses ont été portées, le Président présente le compte de gestion 2014, résumé ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées 4 054 044,35

Recettes réalisées 4 177 120,25

Résultat : + 123 075,90

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées 453 719,62

Recettes réalisées 949 482,60

Résultat : + 495 762,98

RÉSULTATS DE CLOTURE

	Résultat Clôture N-1	RÉSULTAT EXERCICE N	RÉSULTAT CUMULÉ CLOTURE N
FONCTIONNEMENT	374 272,60	123 075,90	497 348,50
INVESTISSEMENT	131 995,09	495 762,98	627 758,07
TOTAL	506 267,69	618 838,88	1 125 106,57

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES 55 VOIX

Constate que le compte de gestion 2014 du budget principal dressé par Madame le Trésorier Principal n'appelle aucune observation.

22A-2015/ BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Rapporteur : André REY

- Vu les délibérations du Conseil Communautaire approuvant le budget 2014 et les décisions modificatives s'y rapportant ;
- Considérant le compte de gestion 2014 adopté préalablement qui fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Monsieur André REY, 2^{ème} Vice-président, présente le compte administratif 2014 du budget Principal au Conseil Communautaire. Il s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées 4 054 044,35

Recettes réalisées 4 177 120,25

Résultat : + 123 075,90

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées 453 719,62

RÉSULTATS DE CLOTURE

	Résultat Clôture N-1	RÉSULTAT EXERCICE N	RÉSULTAT CUMULÉ CLOTURE N
FONCTIONNEMENT	374 272,60	123 075,90	497 348,50
INVESTISSEMENT	131 995,09	495 762,98	627 758,07
TOTAL	506 267,69	618 838,88	1 125 106,57

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
(hors la présence du Président) A L'UNANIMITÉ DES 54 VOIX**

VOTE le compte administratif 2014 du Budget Principal

22B- 2015/ BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DE RÉSULTAT 2014

Rapporteur : André REY

Considérant le résultat d'exercice 2014 du Budget Principal qui s'établit comme suit :

- * Excédent cumulé Section de Fonctionnement : 497 348,50 €
- * Excédent cumulé Section d'Investissement : 627 758,07 €

Le Président propose l'affectation suivante :

- * Affectation à la Section de Fonctionnement : 497 348,50 €
- * Affectation à la Section d'Investissement : 627 758,07 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES 55 VOIX
AFFECTE le résultat 2014 au Budget Principal 2015, tel que présenté.

23-2015/ TAXES DIRECTES LOCALES – VOTE DES TAUX 2015

Rapporteur : Alain CHATILLON

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 19 février 2015

Vu la commission des finances du 10 mars 2015,

Monsieur le Président propose d'augmenter les taux des taxes locales de 1% pour 2015, et d'approuver les taux 2015 tels que présentés :

TH = 2,39 %	TFB = 2,01 %	TFNB = 9,09 %	CFE = 3,02 %
-------------	--------------	---------------	--------------

Rappel taux 2012, 2013 et 2014 :

Taxe Habitation 2,37% - Taxe Foncier Bâti 1,99% - Taxe Foncier non bâti 9% - Cotisation Foncière Entreprises 2,99%

Produits estimés sur la base du document « 1259 » transmis par les services fiscaux le 18/03/2015 (ci-annexé) :

Produit estimé Taxe Habitation	Produit estimé foncier bâti	Produit estimé Foncier non bâti	Produit estimé Cotisation Foncière Entreprises
488 779	407 688	72 365	216 141

Produit estimé CVAE	Produit estimé IFER
80 016	146 846

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A LA MAJORITÉ DE 53 VOIX
ET 2 ABSTENTIONS – Patrick ROSSIGNOL et Sylvie BALESTAN –**

VOTE les taux des taxes locales pour 2015 tels que présentés

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à cette affaire

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2015.

24-2015/ BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2015

Rapporteur : André REY

- Vu le débat d'orientation budgétaire du 19 février 2015,

- Vu la commission des finances du 10 mars 2015,

Monsieur le Président présente les propositions budgétaires 2015 en section de fonctionnement et d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 494 568,50	4 494 568,50
INVESTISSEMENT	2 561 000,00	2 561 000,00
TOTAL	7 055 568,50	7 055 568,50

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A LA MAJORITÉ DE 53 VOIX
ET 2 ABSTENTIONS – Patrick ROSSIGNOL et Isabelle COUTUREAU -**

VOTE le budget principal 2015 de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois tel que présenté.

Concernant la ZAE La Pomme II, André REY précise : la demande de subvention DETR – programme 2015 – sera examinée par les services de la Préfecture Haute-Garonne en commission de septembre 2015.

BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT

25-2015/ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – COMPTE DE GESTION 2014

Rapporteur : André REY

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame le Trésorier Principal pour l'année 2014.

Considérant la concordance du compte de gestion 2014 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame le Trésorier Principal, en qualité de comptable public, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président, en qualité d'ordonnateur,

Considérant que toutes les recettes et dépenses ont été portées, le Président présente le compte de gestion 2014, résumé ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées = 23 971,60

Recettes réalisées = 29 292,00

Résultat : + 5 320,40

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat : 0

RÉSULTATS DE CLOTURE

	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investissement	RÉSULTAT EXERCICE N	RÉSULTAT CLOTURE CUMULÉ
FONCTIONNEMENT	44 283,74		5 320,40	49 604,14
INVESTISSEMENT	2 669,64		0	2 669,64
TOTAL	46 953,38		5 320,40	52 273,78

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES 55 VOIX

Constate que le compte de gestion 2014 du budget annexe Assainissement dressé par Madame le Trésorier Principal n'appelle aucune observation.

26A-2015/ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Rapporteur : André REY

- Vu la délibération du Conseil Communautaire approuvant le budget 2014 et les décisions modificatives s'y rapportant ;
- Considérant que le compte de gestion 2014 adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Monsieur André REY, 2^{ème} Vice-président, présente le compte administratif 2014 du **budget annexe Assainissement** au Conseil Communautaire. Il s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées 23 971,60

Recettes réalisées 29 292,00

Résultat : + 5 320,40

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées : 0

Recettes réalisées : 0

Résultat : 0

RÉSULTATS DE CLOTURE

	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investissement	RÉSULTAT EXERCICE N	RÉSULTAT CLOTURE CUMULÉ
FONCTIONNEMENT	44 283,74		5 320,40	49 604,14
INVESTISSEMENT	2 669,64		0	2 669,64
TOTAL	46 953,38		5 320,40	52 273,78

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
(hors la présence du Président), A L'UNANIMITÉ DES 54 VOIX**

VOTE le compte administratif 2014 du Budget Annexe Assainissement Non Collectif

26B-2015/ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DE RÉSULTAT 2014

Rapporteur : André REY

Considérant le résultat d'exercice 2014 du Budget Annexe Assainissement Non Collectif qui s'établit comme suit :

- * Excédent cumulé de fonctionnement : 49 604,14 €
- * Excédent cumulé d'investissement : 2 669,64 €

Le Président propose l'affectation suivante :

- * Section de fonctionnement : excédent reporté de 49 604,14 €
- * Section d'investissement : excédent reporté de 2 669,64 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES 55 VOIX

AFFECTE le résultat 2014 au Budget Annexe Assainissement Non Collectif 2015 tel que présenté.

27-2015/ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2015

Rapporteur : André REY

Vu le débat d'orientation budgétaire du 19 février 2015,

- Vu la commission des finances du 10 mars 2015,

Monsieur le Président présente les propositions budgétaires 2015 en section de fonctionnement et d'investissement.

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	65 604,14	65 604,14
INVESTISSEMENT	2 669,64	2 669,64
TOTAL	68 273,78	68 273,78

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES 55 VOIX
 VOTE le budget annexe ASSAINISSEMENT 2015 de la Communauté de Communes Lauragais
 Revel Sorèzois tel que présenté.

BUDGET ANNEXE – ZONE INDUSTRIELLE

28-2015/ BUDGET ANNEXE ZONE INDUSTRIELLE : COMPTE DE GESTION 2014

Rapporteur : André REY

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame le Trésorier Principal pour l'année 2014.

Considérant la concordance du compte de gestion 2014 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame le Trésorier Principal, en qualité de comptable public, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président, en qualité d'ordonnateur,

Considérant que toutes les recettes et dépenses ont été portées, le Président présente le compte de gestion 2014, résumé ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées 76 575,06

Recettes réalisées 11 152,28

Résultat : - 65 422,78

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées 152,28

Recettes réalisées 71 878,06

Résultat : + 71 725,78

RÉSULTATS DE CLOTURE

	Résultat clôture N-1	Part affectée à L'investissement	RESULTAT EXERCICE N	RESULTAT CLOTURE CUMULE
FONCTIONNEMENT	65 422,78		- 65 422,78	0
INVESTISSEMENT	10 568,41		71 725,78	82 294,19
TOTAL	75 991,19		6 303,00	82 294,19

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES 55 VOIX

Constate que le compte de gestion 2014 du budget annexe Zone Industrielle dressé par Madame le Trésorier Principal n'appelle aucune observation.

29A-2015/ BUDGET ANNEXE ZONE INDUSTRIELLE : COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Rapporteur : André REY

- Vu la délibération du Conseil Communautaire approuvant le budget 2014 et les décisions modificatives s'y rapportant ;
- Considérant que le compte de gestion 2014 adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Monsieur André REY, 2^{ème} Vice-président, présente le compte administratif 2014 du budget annexe Zone Industrielle au Conseil Communautaire. Il s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées = 76 575,06

Recettes réalisées = 11 152,28

Résultat : - 65 422,78

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées = 152,28

Recettes réalisées = 71 878,06

Résultat : + 71 725,78

RÉSULTATS DE CLOTURE

	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investissement	RÉSULTAT EXERCICE N	RÉSULTAT CLOTURE CUMULÉ
FONCTIONNEMENT	65 422,78		- 65 422,78	0
INVESTISSEMENT	10 568,41		71 725,78	82 294,19
TOTAL	75 991,19		6 303,00	82 294,19

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
(hors la présence du Président), A L'UNANIMITÉ DES 54 VOIX**

VOTE le compte administratif 2014 – Budget Annexe Zone Industrielle

29B-2015/ BUDGET ANNEXE ZONE INDUSTRIELLE : AFFECTATION DE RÉSULTAT 2014

Rapporteur : André REY

Considérant le résultat 2014 du Budget Annexe Zone Industrielle qui s'établit comme suit :

- * Excédent cumulé de fonctionnement : 0 €
- * Excédent cumulé d'investissement : 82 294,19 €

Le Président propose l'affectation suivante :

- * Section de fonctionnement : 0 €
- * Section d'investissement : 82 294,19 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES 55 VOIX

AFFECTE le résultat 2014 au Budget Annexe Zone Industrielle 2015 tel que présenté.

Philippe DE LORBEAU souligne qu'il serait intéressant d'avoir un bilan : nombre d'entreprises accueillies, nombre d'emplois créés.

30-2015/ BUDGET ANNEXE ZONE INDUSTRIELLE (ZI) – BUDGET PRIMITIF 2015

Rapporteur : André REY

- Vu le débat d'orientation budgétaire du 19 février 2015,
- Vu la commission des finances du 10 mars 2015,

Monsieur le Président propose de voter le budget annexe ZONE INDUSTRIELLE 2015 de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	50 000,00	50 000,00
INVESTISSEMENT	112 294,19	112 294,19
TOTAL	162 294,19	162 294,19

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A L'UNANIMITÉ DES 55 VOIX**

VOTE le budget annexe Zone Industrielle 2015 tel que présenté

BUDGET ANNEXE ZAE POMME 2

31-2015/ BUDGET ANNEXE ZAE POMME 2 - COMPTE DE GESTION 2014

Rapporteur : André REY

Considérant que le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame le Trésorier Principal pour l'année 2014.

Considérant la concordance du compte de gestion 2014 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Madame le Trésorier Principal, en qualité de comptable public, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président, en qualité d'ordonnateur,

Considérant que toutes les recettes et dépenses ont été portées, le Président présente le compte de gestion 2014, résumé ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées = 24 340,58

Recettes réalisées = 24 340,58

Résultat : 0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées = 56 746,35

Recettes réalisées = 1 318,00

Résultat : - 55 428,35

RÉSULTATS DE CLOTURE

	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investissement	RÉSULTAT EXERCICE N	RÉSULTAT CLOTURE CUMULÉ
FONCTIONNEMENT	0		0	0
INVESTISSEMENT	117 988,52		- 55 428,35	62 560,17
TOTAL	117 988,52		- 55 428,35	62 560,17

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES 55 VOIX

Constate que le compte de gestion 2014 du budget annexe ZAE La Pomme II dressé par Madame le Trésorier Principal n'appelle aucune observation.

32A-2015/ BUDGET ANNEXE ZAE POMME 2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Rapporteur : André REY

- Vu la délibération du Conseil Communautaire approuvant le budget 2014 et les décisions modificatives s'y rapportant ;
- Considérant que le compte de gestion 2014 adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Monsieur André REY, 2^{ème} Vice-président, présente le compte administratif 2014 du budget annexe Zone d'Activité La Pomme II au Conseil Communautaire. Il s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées = 24 340,58

Recettes réalisées = 24 340,58

Résultat : 0

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées = 56 746,35

Recettes réalisées = 1 318,00

Résultat : - 55 428,35

RÉSULTATS DE CLOTURE

	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investissement	RÉSULTAT EXERCICE N	RÉSULTAT CLOTURE CUMULÉ
FONCTIONNEMENT	0		0	0
INVESTISSEMENT	117 988,52		- 55 428,35	62 560,17
TOTAL	117 988,52		- 55 428,35	62 560,17

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
(hors la présence du Président), A L'UNANIMITÉ DES 54 VOIX**

VOTE le compte administratif 2014 – Budget Annexe ZAE La Pomme II

32B-2015/ BUDGET ANNEXE ZAE POMME 2 – AFFECTATION DE RÉSULTAT 2014

Rapporteur : André REY

Considérant le résultat 2014 du Budget Annexe ZAE La Pomme II qui s'établit comme suit :

- * Excédent cumulé de fonctionnement : 0 €
- * Excédent cumulé d'investissement : 62 560,17 €

Le Président propose l'affectation suivante :

- * Section de fonctionnement : 0 €
- * Section d'investissement : 62 560,17 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES 55 VOIX
AFFECTE le résultat 2014 du Budget Annexe ZAE La Pomme II 2015 tel que présenté

33-2015/ BUDGET ANNEXE ZAE POMME II – BUDGET PRIMITIF 2015

Rapporteur : André REY

- Vu le débat d'orientation budgétaire du 19 février 2015,
- Vu la commission des finances du 10 mars 2015,

Monsieur le Président propose de voter le budget annexe ZAE POMME II 2015 de la Communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	201 318,00	201 318,00
INVESTISSEMENT	162 560,17	162 560,17
TOTAL	363 878,17	363 878,17

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES 55 VOIX

VOTE le budget annexe ZAE La Pomme II 2015 tel que présenté

BUDGET AÉRODROME MONTAGNE NOIRE

34-2015/ BUDGET AÉRODROME MONTAGNE NOIRE – COMPTE DE GESTION 2014

Rapporteur : André REY

Considérant que le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame le Trésorier Principal pour l'année 2014.

Considérant la concordance du compte de gestion 2014 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Madame le Trésorier Principal, en qualité de comptable public, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président, en qualité d'ordonnateur,

Considérant que toutes les recettes et dépenses ont été portées, le Président présente le compte de gestion 2014, résumé ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées = 35 352,28

Recettes réalisées = 39 857,00

Résultat : + 4 504,72

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées : 0 Recettes réalisées : 0

Résultat : 0

RÉSULTATS DE CLOTURE

	Résultat clôture N-1	Part affectée à l'investissement	RÉSULTAT EXERCICE N	RÉSULTAT CLOTURE CUMULÉ
FONCTIONNEMENT	150 725,15		4 504,72	155 229,87
INVESTISSEMENT	0		0	0
TOTAL	150 725,15		4 504,72	155 229,87

36-2015/ BUDGET AÉRODROME MONTAGNE NOIRE – BUDGET PRIMITIF 2015

Rapporteur : André REY

- Vu le débat d'orientation budgétaire du 19 février 2015,

- Vu la commission des finances du 10 mars 2015,

Monsieur le Président propose de voter le budget annexe AÉRODROME MONTAGNE NOIRE 2015 de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	199 761,87	199 761,87
INVESTISSEMENT	130 000,00	130 000,00
TOTAL	329 761,87	329 761,87

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES 55 VOIX

VOTE le budget annexe Aérodrome 2015 tel que présenté.

Concernant le site de l'aérodrome de la Montagne Noire, Philippe DE LORBEAU indique qu'il serait souhaitable d'inclure ce dossier dans les missions de notre prestataire INTERFACES. Une réflexion pourrait être engagée sur l'utilisation de locaux encore disponibles (accueil d'entreprises, par exemple). Au préalable, bien sur, il faudra étudier les aménagements et mises aux normes nécessaires.

Alain CHATILLON indique que sur ce dossier, il y a de nombreuses contraintes environnementales et aéronautiques. Il y a également le Musée de l'aviation. Nous sommes preneur d'idées.

Divers

- Pierrette ESPUNY présente à l'assemblée le programme des manifestations pour la saison estivale 2015 du Musée du Canal du Midi et Jardins de Riquet,
- Alain CHATILLON rappelle que le prochain conseil communautaire se tiendra le 7 mai à Blan et le 11 Juin à Saint Julia

Monsieur le Président remercie l'Assemblée et clôt la séance à 19h30.

Le Secrétaire de Séance

Alain COUZINIÉ



Le Président

Alain CHATILLON

